

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX














**Réhabilitation des locaux des services techniques -
bâtiment Phitem C rez-de-chaussée - marchés de
travaux**

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 09 février 2026 à 16:30

**Université Grenoble Alpes
DGPAT
1180 rue des universités
CS 40700
38400 Saint Martin d'Hères**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Réhabilitation des locaux des services techniques - bâtiment Phitem C rez-de-chaussée - marchés de travaux
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	13
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Définies par lot
	Clauses environnementales	Définies par lot
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire pour certains lots

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Visites sur site	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la réhabilitation des locaux des services techniques - bâtiment Phitem C rez-de-chaussée - marchés de travaux

Lieu(x) d'exécution :
Domaine Universitaire
120 rue de la Piscine
38400 Saint-martin-d'hères

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 lots. La présente consultation ne porte que sur les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage
02	Démolition - Gros Œuvre - VRD
03	Flocage
04	Murs Ossature Bois - Bardage
05	Menuiseries Extérieures Aluminium - Serrurerie
06	Doublage - Cloisons - Faux-plafonds
08	Chapes
11	Peinture - Nettoyage (ce lot est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique - SIAE)
12	Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation
13	Electricité CFO

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Les lots suivants ne font pas partie de la présente consultation :

Lot(s)	Désignation
07	Menuiseries Intérieures bois
09	Carrelage - Faïence
10	Sols souples
14	Réseaux VDI

Au vu des montants estimatifs des lots 7, 9 et 10, il est fait usage de la possibilité offerte par l'article R2122-8 du code de la commande publique relatif aux mini-lots. Ces lots font l'objet d'une consultation distincte

Le lot 14 fait l'objet d'un marché subséquent dans le cadre de l'accord-cadre "câblage VDI" qui a été conclu par l'Université Grenoble Alpes, seules les entreprises titulaires de l'accord-cadre sont consultées.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage
02	45111100-9	Travaux de démolition
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
04	45223200-8	Ossatures
04	45262650-2	Travaux de bardage
05	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
06	45421141-4	Travaux de cloisonnement
08	45262321-7	Travaux de chape
11	45442100-8	Travaux de peinture
12	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
13	45310000-3	Travaux d'équipement électrique

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une

offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère social:

Pour les lots 2, 4, 5, 6 : l'entreprise titulaire du marché devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter les heures d'insertion annuelles selon les modalités décrites en annexe 1 du CCAP. Le suivi de cette clause est réalisé par le Service Ressource et Développement pour l'Emploi de Grenoble Alpes Métropole.

Le lot 11 est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés, en application de l'article L2113- 13 du code de la commande publique.

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental : Chaque entreprise titulaire doit respecter les engagements pris au titre de son offre.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

IMPULSE
78 rue des Aiguinards
38240 MEYLAN

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est DIAG+ ESQ+APS+ APD+ PRO/DCE +ACT+VISA+DET+AOR + SSI + OPC

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

OPCI (membre du groupement de maitrise d'œuvre)
3A rue Irène Joliot Curie
38320 Eybens

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :

CONNEX INGENIERIE (membre du groupement de maitrise d'œuvre)
4 Rue Randon
38450 Vif

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

DEKRA
Parc Sud Galaxie
Immeuble le Calypso
4-6 rue des Méridiens
38130 ECHIROLLES

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées : Hand
Isolation thermique et économies d'énergie : Th

Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme : PS
Sécurité des personnes dans les ERP et les IGH : SEI
Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés : P1
Solidité des existants : LE
Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables : L
Vérification initiale partielle à la demande du maître de l'ouvrage : ELEVIEMO
Vérification après travaux soumis à permis de construire ou autorisation de travaux et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées : ATTAXES

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres de l'Université

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement formalisé auprès de l'attributaire pressenti.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Annexe 1 au RC - Attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner
- Annexe 2 au RC - Information sur la dématérialisation à destination des entreprises
- Annexe 3 au RC - Documents à fournir lors de l'attribution
- Annexe 4 au RC - Fiche sur la cotraitance
- DC1 - Lettre de candidature
- DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- DC4 - Déclaration de sous-traitance
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe relative à l'insertion sociale
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun et le CCTP spécifique à chaque lot ainsi que ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot
- Le planning prévisionnel
- Les plans
- Le PGC
- Le RICT
- Le cadre de réponse portant sur :

- ✓ Les moyens matériels et l'organisation (hors moyens humains) mis en œuvre pour l'exécution des travaux et le respect du planning
- ✓ L'organisation des moyens humains affectés au chantier par corps d'état
- ✓ La pertinence des mesures mises en place pour le suivi de la qualité des travaux et la sécurité
- ✓ La pertinence des mesures environnementales dans le cadre de l'exécution des travaux

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Une fois sur la page, vous devrez suivre les étapes suivantes :

- 1/ Sur l'écran d'accueil sélectionner l'onglet "recherche avancée"
- 2/ Puis sélectionner l'onglet "recherche d'une procédure multicritères"
- 3/ Ensuite dans l'onglet entité publique sélectionner "Établissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (75005 Paris)"
- 4/ Puis dans l'onglet déroulant qui apparaît sélectionner EOESRI / UGA - Université Grenoble Alpes

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 1 : Qualibat 1552 Traitement de l'amiante ou AFNOR Certification ou Global Certification ou équivalent	Non
Lot 2 : Qualibat 1111: Démolition - Déconstruction (technicité courante) ou équivalent Qualibat 2112 Béton armé et béton précontraint (technicité confirmée) ou équivalent Qualibat 1341 Aménagement de chaussées et trottoirs ou équivalent Qualibat 1351 Espaces verts ou équivalent	Non
Lot 3 : Qualibat 7143 Sécurité passive contre l'incendie ou équivalent	Non
Lot 4 : Qualibat 2302 Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé-collé et structure en bois (technicité confirmée) ou équivalent Qualibat 3813 Parois en bardages complexes (technicité supérieure) ou équivalent	Non
Lot 5 : Qualibat 3522 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée) ou équivalent Qualibat 4413 Métallerie (technicité supérieure) ou équivalent	Non
Lot 6 : Qualibat 4133 Plaques de plâtre (technicité supérieure) ou équivalent Qualibat 4211 Fourniture et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles ou équivalent Qualibat 6612 Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité confirmée) ou équivalent	Non
Lot 8 : Qualibat 6262 Chapes fluides ou équivalent	Non
Pour le lot 11 réservé : Une copie de la convention liant pour l'année 2026 (ou à défaut de l'année 2025) la structure à l'Etat (Unité Départementale 38 de la DDETS), reconnaissant à la structure la qualité de structure d'insertion par l'activité économique ou à défaut une attestation sur l'honneur de Unité Départementale 38 de la DDETS reconnaissant à la structure la qualité de structure d'insertion par l'activité économique ou un justificatif prouvant que la structure soumissionnaire emploie à minimum 50% de travailleurs défavorisés, conformément à l'article L.2113-13 de la commande publique. NB : si la convention fournie concerne l'année 2025, il sera demandé à l'attributaire pressenti de fournir la convention pour 2026 avant la notification	Oui
Lot 12 : Qualibat 5111 Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² ou équivalent Qualibat 5213 Installation de chauffage avec chaudière Gaz/Fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² ou équivalent Qualibat 5311 Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² ou équivalent	Non
Lot 13 : Qualifelec MGTI Installations Electriques Moyen Gros Tertiaire Industrie- CFMGTI Courants faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie ou équivalent	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le cadre de réponse complété, portant notamment sur : - les éléments administratifs - les éléments financiers - les éléments techniques constituant l'offre du candidat portant sur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les moyens matériels et l'organisation (hors moyens humains) mis en œuvre pour l'exécution des travaux et le respect du planning ✓ L'organisation des moyens humains affectés au chantier par corps d'état ✓ La pertinence des mesures mises en place pour le suivi de la qualité des travaux et la sécurité ✓ La pertinence des mesures environnementales dans le cadre de l'exécution des travaux 	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) complétée	Non
L'attestation de visite pour les lots pour lesquels la visite sur site est obligatoire (lots 1,2,3,4,12 et 13)	Oui



L'utilisation du cadre de réponse est imposée pour cette consultation, son absence rend l'offre du candidat irrégulière. Tous les éléments servant à l'analyse de l'offre des candidats doivent être renseignés au sein du cadre fourni par l'Université Grenoble Alpes.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux candidats de remettre les pièces financières et les cadres de réponses aux formats excel et/ou word.

En cas de contradiction entre une/plusieurs clause(s) contenue(s) dans d'éventuelles conditions générales de vente remises par le candidat dans son offre et les clauses établies par l'UGA, ces dernières prévalent. L'acte d'engagement ne sera pas remis au moment du dépôt de l'offre, il sera complété et signé par l'attributaire pressenti.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite sur site est obligatoire pour les lots 1,2,3,4, 12 et 13.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Dates de visite programmées :

-19/1/26 à 10h30

-22/1/26 à 10h30

-27/1/26 à 14h

Modalités pour s'inscrire aux visites programmées :

betty.baffie@univ-grenoble-alpes.fr

En cas de difficultés pour se rendre disponible à ces dates, une autre de visite exceptionnelle pourra être envisagée en envoyant une demande écrite à l'adresse ci-dessous :

betty.baffie@univ-grenoble-alpes.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée précédemment à l'article "contenu du dossier de consultation".

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur recommande fortement aux candidats de n'utiliser que des caractères alphanumériques lors du nommage de leurs fichiers et d'éviter l'utilisation de caractères spéciaux (accents, tirets, apostrophes, slash...) au risque d'engendrer un dysfonctionnement lors du téléchargement de votre pli. Le poids du pli déposé sur la plateforme doit être inférieure à 1 Go. Il s'agit d'une limitation de la plateforme Place et tout dépôt d'un pli supérieur risque d'entraîner un incident technique et la non prise en compte de l'offre déposée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Adresse postale :

Université Grenoble Alpes
Direction des Achats
Service de la Commande Publique
CS 40700
38058 GRENOBLE Cedex 9

Adresse physique :

Université Grenoble Alpes
Direction des Achats
Service de la Commande Publique
Bâtiment A Stendhal bureau A004B
1180 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Les copies de sauvegarde pourront être réceptionnées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Sous-Critère 1 : Moyens matériels et organisation (hors moyens humains) mis en œuvre pour l'exécution des travaux et le respect du planning	15.0 %
2.2-Sous-Critère 2 : Pertinence des moyens humains affectés au chantier	20.0 %
2.3-Sous-Critère 3 : Pertinence des mesures mises en place pour le suivi de la qualité des travaux et la sécurité	20.0 %
2.4-Sous-critère 4 : Démarche RSE de l'entreprise applicable sur l'opération	5.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats les mieux classés pour chaque lot. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Le pouvoir adjudicateur transmettra à ce candidat l'acte d'engagement, pour signature électronique (de préférence au format PADeS) ou à défaut pour signature manuscrite.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Durant la procédure de passation, tous les échanges et toutes les communications entre les candidats et le pouvoir adjudicateur se feront sur ce profil acheteur.

- Jusqu'à la date limite de remise des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du retrait du DCE et/ou lors du dépôt d'une question adressée au pouvoir adjudicateur.

- A compter de la date limite de remise et des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du dépôt de l'offre et/ou précisée dans le cadre de réponse.

Les candidats sont donc invités à enregistrer une adresse mail régulièrement consultée.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1
Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1
Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité consultatif régional de règlement amiable des litiges
DIRECCTE-CCIRA
3 rue de la charité
69268 Lyon CEDEX 02